



## PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

---

Commune de Crouy-Saint-Pierre

Cimetière communal du village de  
Saint-Pierre à Gouy

Aujourd'hui, le lundi 22 juillet 2024 à 14 heures  
En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4<sup>ème</sup> alinéa et  
R. 2223-14 du Code Général des collectivités Territoriales,  
Nous, Régis **Sinoquet**, Maire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre  
Nous sommes transportés au cimetière communal du village de Saint-  
Pierre à Gouy ;  
Accompagné de M. Denis **Cléré**, premier adjoint ;  
Vu l'avis de M. Patrick **Van Laecken** Conseiller Municipal chargé par  
délégation de la gestion des cimetières :

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions  
indiquées ci-dessous, lesquelles ont plus de trente ans d'existence et se  
trouvent visiblement à l'état d'abandon.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.2223-17 du  
CGCT modifié par loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi "3DS",  
à l'expiration des périodes d'affichage la procédure de reprise sera  
achevée au terme d'une année après publication d'un arrêté qui  
prononcera la reprise des concessions.

Numéro	Non concessionnaire	Emplacement	Date acquisition	Observation
01	Sous réserve d'une bonne lecture : Famille CAPRON DESTRINGUET DEGEZ	R1/E3 Photo 1	Plus de 30 ans	Il s'agit d'une tombe avec stèle aux gravures quasiment illisibles L'ensemble en béton couvre un caveau 5/6 places fermée par des grilles rouillées en fer forgé. La pierre tombale est descellée laissant entrevoir le tombeau
02	Aucune inscription sur la sépulture	R4/E5 Photo 2	Plus de 30 ans	Il s'agit d'une tombe en pleine terre bordurée de linteaux en béton. Aucune plaque ni inscription sur cette sépulture

Le Maire Régis **Sinoquet**

Le 1<sup>er</sup> adjoint Denis **Cléré**

Patrick **Van Laecken**  
Conseiller Municipal



**TOMBES ABANDONNEES CIMETIERE DE SAINT-PIERRE A GOUY**



Photo N° 1 Sépulture Famille CARON / CAPRON ???



Photo N° 2 Inconnu